



## "solution à l'amiable" qu'en est-il exactement ?

Par **jimm04**, le **14/08/2009** à **10:08**

Bonjour,

Suite à la dégradation de la relation avec mon petit ami nous en sommes venus aux mains et j'ai détérioré son ordinateur et une œuvre de sa création pour me venger des toutes les humiliations que celui-ci m'a fait subir (alcoolisme prononcé, consommation régulière de produits stupéfiants). De son côté il m'a dit qu'il déposait une main courante à mon encontre mais qu'il n'y aurait pas vraiment de retombées sur moi puisque les dégâts seraient couverts par une assurance. Finalement plusieurs mois suite à ces malheureux événements je suis contacté par la police qui m'informe du dépôt de plainte. Puis j'ai reçu un courrier et un courriel de son avocat conseil qui me proposait une "solution à l'amiable"... C'est à dire d'un suivi psychiatrique et de payer la somme de 2500€ en réparation des préjudices matériels subits. Paniqué, je ne me suis plus présenté à mon travail duquel j'ai été licencié. J'ai commencé le règlement en envoyant 400 € puis j'ai abandonné en estimant que la procédure utilisée ressemblait davantage à un chantage. Qu'en est-il exactement ? Peut-on comme ça m'obliger à consulter un psychiatre contre mon gré ?

Par **wolfram**, le **17/08/2009** à **17:53**

Non, consultez un service d'aide aux victimes.

Bien sur vous avez commis de graves infractions. Mais vous devez pouvoir obtenir une médiation pénale devant un délégué du procureur de la République. Ou un médiateur d'une

association agréée par le Proc.

Sinon les injonctions de l'avocat de votre ex ami peuvent être vus comme du chantage abusant de votre état de faiblesse. A mon point de vue même si l'affaire va au Tribunal de police, les sanctions seront moins graves que le racket de l'avocat adverse.

Pb il serait intéressant que vous résidiez à proximité d'un Tribunal de grande instance. Ou alors renseignez vous pour savoir s'il y a une maison de la Justice et du Droit où vous pourrez consulter Gratos un avocaT.

Je suppose que votre situation financière doit vous permettre de bénéficier de l'aide judiciaire gratuite d'un avocat.

Bon courage.

Michel